



ORGON

LA GAZETTE

N°4 JUILLET 2022



Chères Orgonnaises, chers Orgonnais,

Deux ans déjà que l'équipe municipale est en place et que nous œuvrons pour notre beau village. Je ne reviendrai pas sur les contraintes dues au covid, souhaitons que ce ne soit qu'un mauvais souvenir. L'équipe municipale et les agents de la commune œuvrent ensemble pour améliorer votre quotidien et les réalisations récentes le prouvent. La réfection du chemin des Costes et de Pied Gautier, la mise en service des caméras de vidéoprotection,

la réfection du mur de soutènement de Beauregard, la bourse au permis de conduire pour nos jeunes...

Cet été des travaux seront entrepris à l'école élémentaire avec la réfection complète des toilettes. Un nouveau site internet va voir le jour, ce qui vous permettra d'être mieux informés et de pouvoir communiquer plus facilement avec les services municipaux.

Allons de l'avant ! La rentrée sera marquée par la mise en place du conseil municipal des jeunes, la finalisation tant attendue de notre PLU, les travaux sur les jardins familiaux, le déploiement de l'aide à la réfection des logements (PIG), la mise en place du permis de louer, les nouveaux panneaux d'informations... et bien d'autres sujets.

Mais le travail de l'équipe municipale ne suffit pas ! Il faut que chaque citoyen se sente concerné et fasse preuve de plus de civisme en respectant par exemple les consignes de tri des déchets qui sont rappelées dans un article de cette gazette. Les caméras vont nous permettre de sanctionner lourdement les contrevenants.

Le RESPECT des autres est primordial pour bien vivre ensemble ! Respect des règles d'urbanisme, respect du travail de nos agents, respect des élus, la vie serait tellement plus belle avec plus de respect.

Profitez bien de toutes les animations qui vous sont proposées et amusez-vous pendant la fête votive.

Très bel été à tous !

Serge Portal

Un site d'exception :

Notre-Dame de Beauregard p. 2-3

Ma Mairie p. 4-7

Bien vivre dans ma ville p. 8-9

Enfance / Jeunesse p. 10-12

Culture p. 13-15

Etat-civil p. 16



Directeur de publication : Serge PORTAL
Comité de rédaction : Commission Communication
Conception graphique : Imprimerie Lacroix
Impression : Imprimerie Lacroix - 1400 exemplaires
Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon

Le site de Beauregard n'a pas fini de fasciner et passionner les visiteurs, que ce soit des Orgonnais, ou des voyageurs venus observer cette chapelle qui se dresse sur la pointe Est du massif des Alpilles.

Les remparts, les jardins, la table d'orientation, la chapelle et le monastère forment un ensemble patrimonial ancré dans l'histoire d'Orgon, qui marque l'identité de la ville. On peut s'y reposer, flâner, observer le magnifique panorama sur la vallée de la Durance...

Le lieu qui dispose d'une position stratégique et domine toute la vallée de la Durance, est occupé depuis la Préhistoire. Les vestiges d'un oppidum protohistorique y ont été découverts et l'enceinte, construite au cours du XVI^e siècle, s'implante probablement en partie sur l'ancienne enceinte protohistorique.

La vocation religieuse du lieu date du Moyen Âge puisque les sources écrites attestent, pour cette période, de l'existence d'un ermitage et d'une chapelle dédiée à Saint-Pierre.

En 1660, à l'emplacement de cette dernière, l'ordre des Augustin fait implanter un couvent. Celui-ci est ruiné et en partie détruit à la Révolution.

Il faut attendre 1875 et l'initiative du chanoine Bonnard pour que le lieu retrouve sa fonction religieuse et que le pèlerinage s'y développe de manière importante. C'est grâce aux fonds qu'il lève que la chapelle Notre-Dame-de-Beauregard est construite, dans un style néoroman, selon les plans de l'Abbé Pougnet. La chapelle devient alors un lieu de pèlerinages ponctuels pour les voyageurs de passage et réguliers pour les habitants d'Orgon.

En 1983, John et Isabelle Fano, financent une partie des travaux pour réhabiliter le lieu et crée une association pour la sauvegarde de Notre-Dame-de-Beauregard avant de quitter les lieux dans les années 1990.

On peut le dire sans rougir : Beauregard est un site d'exception.



DE NOUVEAUX HORAIRES

A partir du 1^{er} juillet 2022, les horaires d'accès au site de Notre-Dame de Beauregard évoluent :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre, le site est ouvert de 08h00 à 20h00
- Du 1^{er} octobre au 31 mars, le site est ouvert de 09h00 à 18h00

En dehors de ces horaires, l'accès au site par véhicule motorisé est interdit. Attention, ne vous aventurez pas jusqu'à la barrière de fermeture du site : le retournement est très difficile.

DES TRAVAUX POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Les promeneurs ont certainement remarqué qu'un mur de soutènement du jardin du monastère s'était effondré au niveau de la zone Est du belvédère, laissant une ouverture dangereuse en bordure de la falaise, surplombant la vallée de la Durance.

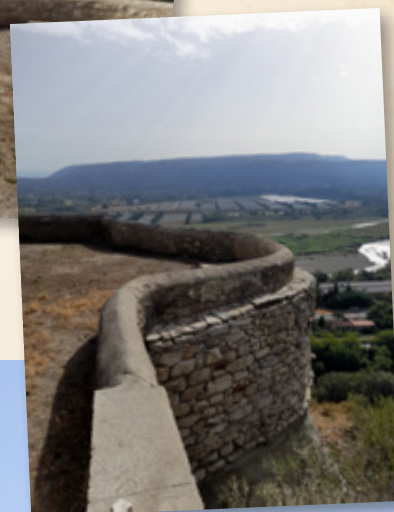
Au mois de février 2022, les travaux de reprise du mur de soutènement ont débuté avec l'entreprise Hydrokarst, spécialisée en travaux d'accès difficile. Le projet prévoyait la reconstruction du mur sur toute la partie effondrée.

Lors de la reconstruction, nous avons dû malheureusement couper un pin, situé près de la zone, dont les racines contribuaient à fragiliser la stabilité du mur.

Les travaux se sont terminés à la fin du mois d'avril, permettant à la zone d'être entièrement sécurisée.

Afin de garantir une sécurisation optimale du site, il a également été décidé de remplacer les glissières de sécurité en bois qui bordent la montée de Beauregard. Cette route menant au site a été tracée à flanc de montagne et offre un précipice dangereux sur la partie Sud/Sud-Est, il est donc indispensable de procéder à une amélioration du système de sécurité en cas de choc de tout véhicule.

Anciennes et manquantes sur certains tronçons, les barrières actuelles seront déposées pour installer à leur place une glissière en métal, habillée de rondins de bois pour une meilleure intégration dans le paysage naturel.



DES RÉSULTATS POSITIFS POUR 2021

Validés en Conseil Municipal le 06 avril 2022, les résultats de l'exercice 2021 montrent un compte administratif et un compte d'investissement positifs au 31 décembre 2021.

Résultats du budget 2021

L'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 a été votée en Conseil Municipal le 06 avril 2022 de la manière suivante :

		RECETTES	DÉPENSES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	4 580 504,83 €	4 080 669,88 €
	Section d'investissement	1 287 715,44 €	858 458,92 €
REPORT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	Report en section de fonctionnement	3 011 930,82 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	149 128,36 €
RESTES À RÉALISER	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	398 552,00 €	526 068,80 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	7 592 435,65 €	4 080 669,88 €
	Section d'investissement	1 686 267,44 €	1 533 656,08 €
	Total cumulé	9 278 703,09 €	5 614 325,96 €

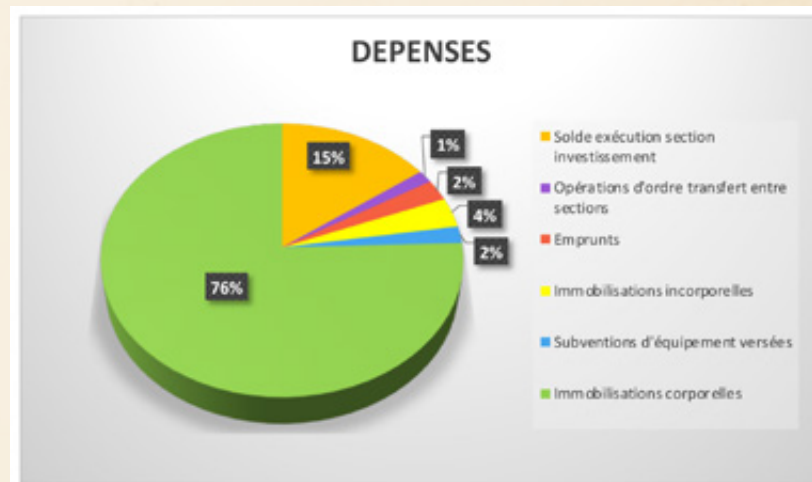
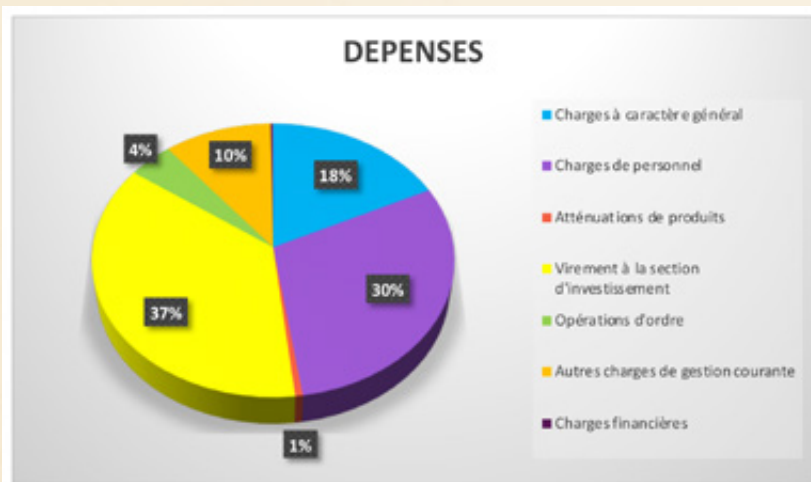
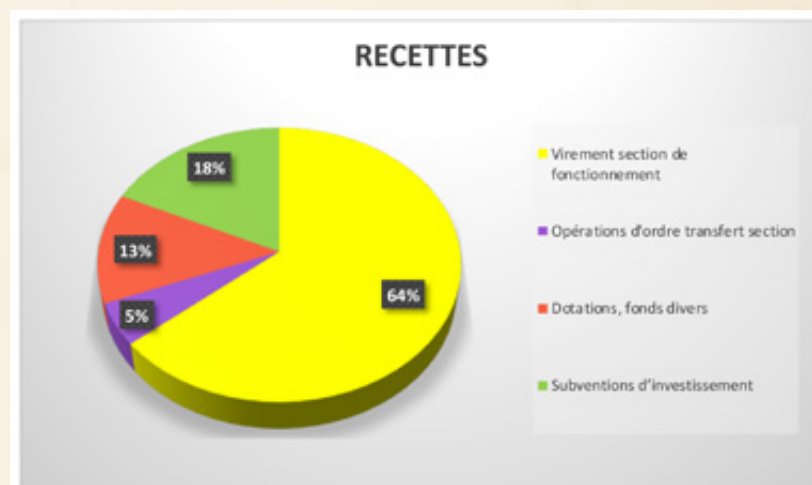
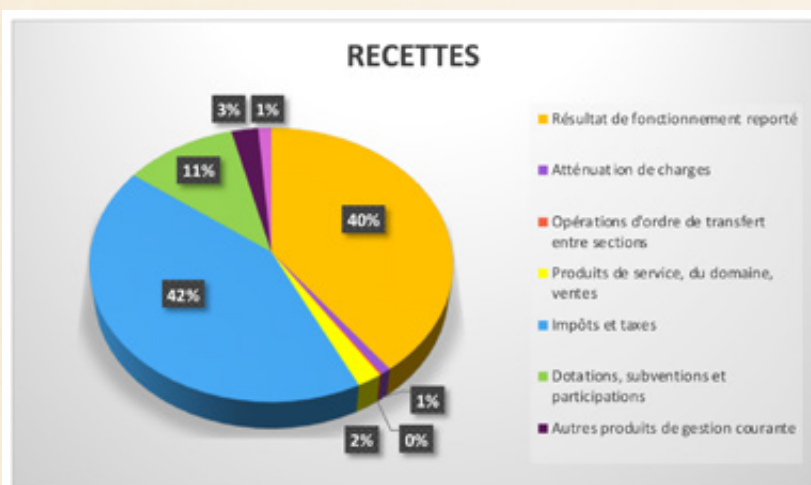
Les résultats cumulés* de l'exercice 2021 présentent un excédent de clôture de :

- + 3 511 765,77 € en section de fonctionnement
- + 280 128,16 € en section d'investissement

*Résultats cumulés = addition des résultats 2021 aux années précédentes

Budget de fonctionnement 2021

Budget d'investissement 2021



Les trois postes de dépenses les plus importants concernent le virement à la section d'investissement, les charges de personnel et les charges à caractère général. Ce dernier chapitre se compose principalement des consommations en eau et électricité, de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles, de la maintenance, des contrats de prestations de services, des assurances, des manifestations... La gestion en fonctionnement reste stable par rapport aux années précédentes.

37% de dépenses sont virés dans la section investissement. Cette somme est la capacité d'autofinancement de la commune pour financer l'investissement.

Il faut noter que la capacité d'autofinancement se réduit d'année en année à la suite des baisses des dotations et à la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

Le chapitre le plus important des dépenses d'investissement est celui des immobilisations corporelles qui correspondent aux travaux de bâtiments, de voirie et aux acquisitions foncières.

Une part importante des recettes de la Commune provient du fonds de compensation de la TVA (dotations, fonds divers) et des subventions d'investissement qui sont attribuées en grande majorité par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité.

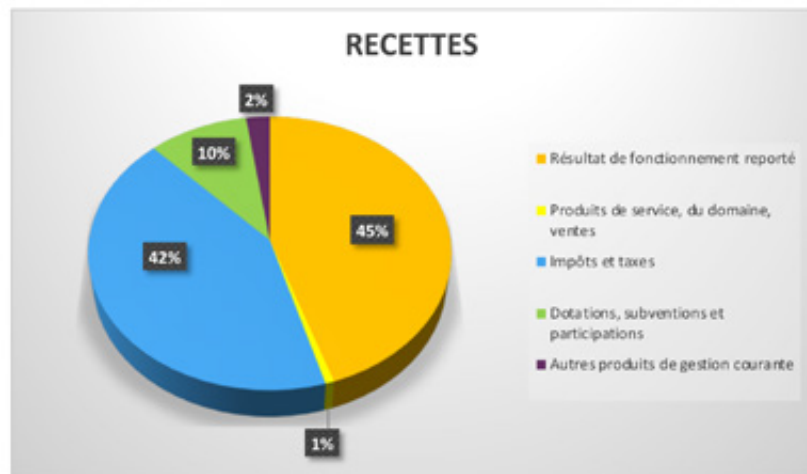
UNE PROJECTION STABLE ET ÉQUILBRÉE POUR 2022

Affectation des résultats

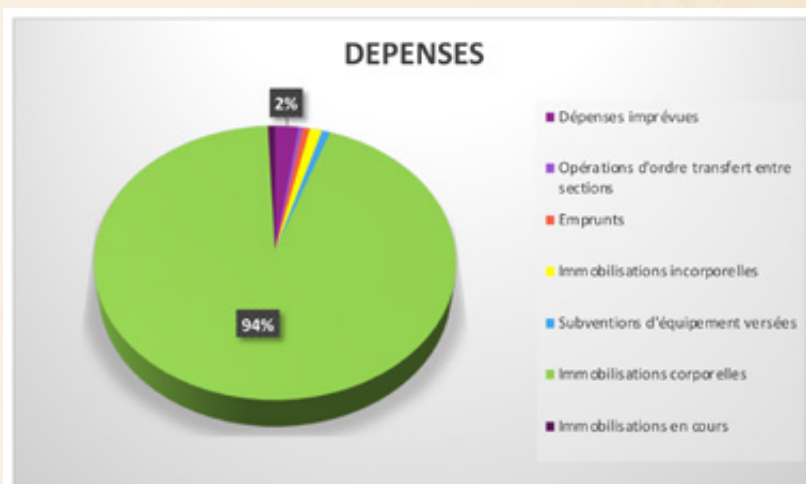
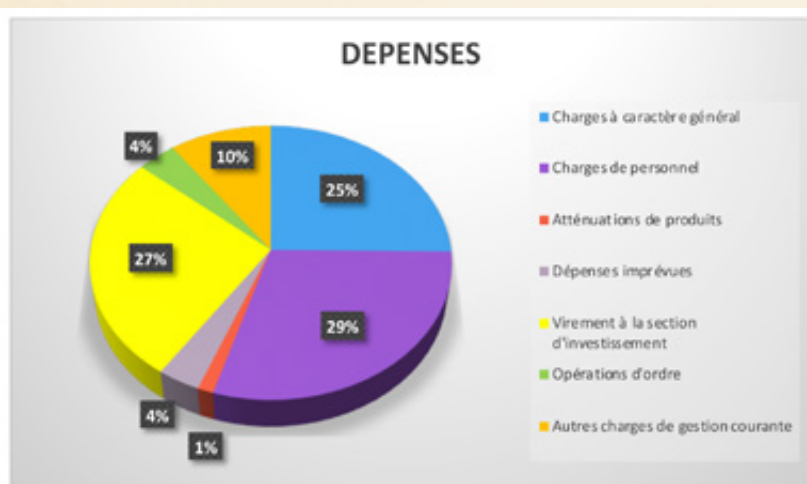
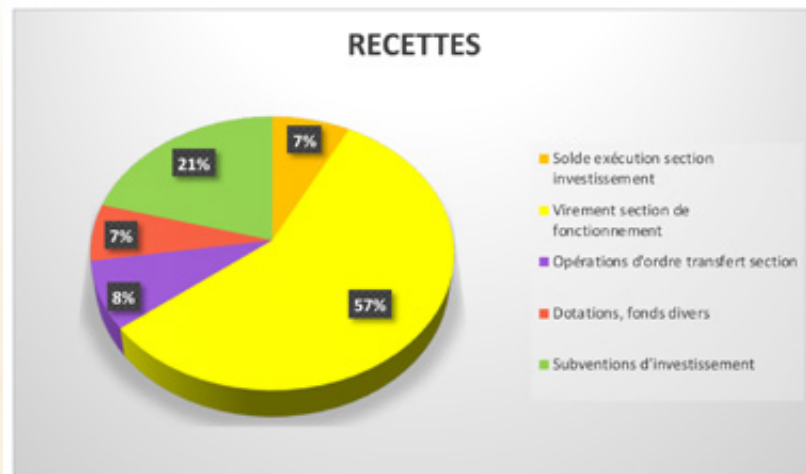
L'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 a été votée en Conseil Municipal le 06 avril 2022 de la manière suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 3 511 765,77€ en recettes de fonctionnement.
- Report de l'excédent d'investissement de 280 128,16€ en recettes d'investissement.

Budget de fonctionnement 2022



Budget d'investissement 2022



Pour l'année 2022, il est prévu une hausse des charges à caractère général de +17,6% par anticipation des hausses des prix du carburant, de l'énergie et des contrats de maintenance.

À SAVOIR !

L'ensemble des documents présentant les résultats 2021 et le budget primitif 2022 sont consultables sur demande à l'accueil de la Mairie.

TAXE D'HABITATION

Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation dépend de votre logement, de sa localisation et de votre situation personnelle (revenus, composition du foyer...) au 1^{er} janvier. Cette taxe est perçue par l'Etat.

TAXE FONCIÈRE

Les taux d'imposition sur le foncier bâti (11,70%) et le foncier non bâti (33,15%) sont maintenus pour l'année 2022, sans augmentation.

RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 1^{ER} MARS

Après 18 mois de mandat, Monsieur le Maire a proposé aux Orgonnaises et aux Orgonnais de se réunir le 1er mars 2022 pour échanger sur les actions menées par la municipalité depuis les élections de 2020. Le contexte sanitaire a eu un impact considérable sur l'organisation du travail des services municipaux, du déroulement des travaux et des manifestations programmées.

Les premiers mois du mandat n'ont pas été de tout repos pour les conseillers nouvellement élus qui ont dû se consacrer à la réorganisation des services municipaux. La rédaction d'un règlement intérieur du personnel communal, ainsi que toutes les fiches de postes (obligatoires) des agents a pris un temps certain mais a permis d'aboutir à une stabilisation des postes et une revalorisation des compétences des agents. En outre, le positionnement d'un agent sur les missions de prévention et sécurité au travail était indispensable pour le bien-être au travail au quotidien et le respect des normes de sécurité dans chaque corps de métier.

Il a fallu également gérer divers litiges qui ont eu un impact sur le budget communal, comme les demandes d'exonération d'impôt sur des biens non imposables (hors de question de payer une taxe d'habitation pour la chapelle Saint-Gervais !). La renégociation des contrats d'assurance via la publication d'un nouveau marché public a permis de faire une économie annuelle de 95 927,00€. Ces économies sont autant d'argent que la municipalité va pouvoir investir dans les travaux, l'amélioration des services, etc.

Monsieur le Maire est ensuite revenu sur les différents travaux réalisés sur le territoire de la Commune : ouverture de classes supplémentaires aux écoles, mise en place de tableaux blancs interactifs, peintures des bâtiments municipaux, création d'un chemin piéton devant la crèche, réfection de l'arrosage et des bancs du stade de football, pose de cuves et nouveau colombarium au cimetière de la Pinède, déploiement de la fibre optique...

Avant de terminer sur un moment d'échanges sous forme de question/réponse avec les administrés, Monsieur le Maire a présenté les grands projets en cours et à venir, tels que les travaux de voirie, la mise en fonctionnement des caméras de vidéoprotection, l'avancée du PLU, le dispositif Voisins Vigilants, les projets pour la Maison Gillard et le quartier Saint-Roch...



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal gère les affaires communales.

Le Conseil municipal constitue l'organe délibératif de la mairie : il a la qualité pour voter les dossiers qui lui sont proposés. Il règle ainsi par ses délibérations les affaires de la commune. Le nombre des conseillers municipaux est toujours impair pour éviter les conflits en cas de partage égal des voix lors des votes au Conseil municipal.



Les principales attributions du Conseil municipal :

- Les budgets d'investissement et de fonctionnement de la commune : le conseil municipal délibère sur le budget proposé par le maire et sur les conditions de gestion des services publics communaux.
 - Le taux des impôts directs locaux (taxes d'habitation, foncière, professionnelle).
 - La création d'emplois, de services publics communaux (régie, concessions...).
 - La gestion du patrimoine communal et les travaux publics.
 - L'urbanisme (plan d'occupation de sols) et les autorisations de travaux.
 - La gestion des écoles primaires et maternelles.
 - L'aménagement et le développement de la ville, les espaces verts, la protection de l'environnement, la voirie, l'éclairage,
 - Les transports urbains, la circulation...
 - La gestion et l'entretien des biens de la commune
- Les équipements :
 - Sportifs : stades, plateaux sportifs, aires de jeux...
 - Culturels et de loisirs : musées, médiathèques...
 - Scolaires : écoles maternelles, écoles élémentaires, restaurants scolaires...
 - Sociaux : crèches, haltes garderies, centres de loisirs, maisons de retraite...

➤ L'action sociale de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la vie dans les quartiers et le logement.

➤ L'action culturelle : gestion des équipements culturels et organisation de manifestations culturelles.

➤ L'action économique : aide à l'installation d'entreprises sur le territoire de la commune.

Qui finance ? L'action du conseil municipal est financée par les habitants de la commune et les entreprises situées sur son territoire qui paient des impôts locaux, mais aussi par des dotations de l'État et des subventions d'autres collectivités territoriales.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions sont des groupes de travail thématiques qui étudient et donnent un avis sur les affaires de la commune, les projets en cours et à venir.

Commission des Finances	S. PORTAL (Président), J.-L. DEVOUX, A. CLARETON, A. BRONDINO, E. KUHN
Commission de l'Urbanisme	S. PORTAL (Président), J.-L. DEVOUX, A. BRONDINO, A. CLARETON, L. GAUDIN, S. MAZELI, R. SOUAIFI, N. THOMAS, G. THURIN, P. ZUCCHELLI
Commission des Travaux, Voirie et Bâtiments	S. PORTAL (Président), J.-L. DEVOUX, J. BRANCHU, A. BRONDINO, A. CLARETON, L. GAUDIN, E. KUHN, S. MAZELI
Commission de l'Agriculture, de la Forêt et des Chemins Ruraux	S. PORTAL (Président), J.-L. DEVOUX, E. KUHN, S. MAZELI, R. RIEUX
Commission du Personnel	S. PORTAL (Président), A. CLARETON, A. BRONDINO, J.-L. DEVOUX, M.-F. ESTELLON, E. KUHN, S. MAZELI
Commission des Commerces, de l'Artisanat et du Développement économique	S. PORTAL (Président), M.-F. ESTELLON, A. CLARETON, S. DEVOUX, K. LARELLE, N. PESTIAUX
Commission des Cimetières	S. PORTAL (Président), A. BRONDINO, A. CLARETON, J.-L. DEVOUX, S. MAZELI, R. SOUAIFI
Commission de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et de la Communication	S. PORTAL (Président), A. CLARETON, K. LARELLE, S. MAZELI, N. PESTIAUX, R. RIEUX, N. THOMAS, G. THURIN, S. DEVOUX
Commission du Bel Âge, de la Santé et du Handicap	S. PORTAL (Président), K. LARELLE, A. CLARETON, S. DEVOUX, J.-L. DEVOUX, N. PESTIAUX
Commission de l'Education, la Vie scolaire et la Jeunesse	S. PORTAL (Président), E. KUHN, J. BRANCHU, A. CLARETON, K. LARELLE, R. SOUAIFI, G. THURIN, S. DEVOUX
Commission de l'Environnement et du Développement durable	S. PORTAL (Président), A. BRONDINO, J.-L. DEVOUX, R. RIEUX, R. SOUAIFI, E. KUHN, G. THURIN, P. ZUCCHELLI
Commission des Sports	S. PORTAL (Président), R. SOUAIFI, E. KUHN, L. GAUDIN, P. ZUCCHELLI
Commission de la Sécurité et de la Police Municipale	S. PORTAL (Président), J. BRANCHU, A. BRONDINO, A. CLARETON, J.-L. DEVOUX, M.-F. ESTELLON, E. KUHN, P. ZUCCHELLI
Commission des Fêtes et Cérémonies (commission extramunicipale)	S. PORTAL (Président), S. DEVOUX, A. CLARETON, J.-L. DEVOUX, K. LARELLE, S. MAZELI, L. MICHEL, N. PESTIAUX, R. SOUAIFI, G. THURIN (Mmes DONATO M, VAQUER C, IMBERT E, PEREZ A,)
Conseil d'Administration du CCAS	S. PORTAL (Président), A. CLARETON, M.-F. ESTELLON, K. LARELLE, S. MAZELI, N. PESTIAUX, R. RIEUX
Commission d'Appel d'Offres	S. PORTAL (Président), A. BRONDINO, J.-L. DEVOUX, L. GAUDIN
Commission de Délégation de Service Public	S. PORTAL (Président), A. BRONDINO, J.-L. DEVOUX Suppléants : A. CLARETON, G. THURIN

INFORMER DU MIEUX POSSIBLE : LE SITE INTERNET SE RÉINVENTE !

À partir de fin juillet, la mairie se dotera d'un nouveau site internet en remplacement du site actuel. L'adresse reste la même (www.orgon.fr) mais le contenu se modernise !

Nous avons souhaité faciliter l'accès aux services et aux démarches administratives tout en répondant aux besoins de communication auprès et avec les administrés.

Vous y découvrirez de nouvelles fonctionnalités, comme la contribution citoyenne qui vous permettra de signaler instantanément toute anomalie, ou encore les notifications, auxquelles vous pourrez vous abonner pour ne rater aucune actualité.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : POURQUOI ?

Réduire les coûts

Ce n'est plus une surprise : le coût des énergies a considérablement augmenté depuis le début de l'année 2022. La Commune souhaite donc initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée la pertinence de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

La durée annuelle de l'éclairage public pour une nuit complète s'élève à 4 100 heures. Avec une extinction de 5h par nuit (de 01h00 à 06h00), cette durée annuelle serait limitée à 2 275 heures.

Une extinction en milieu de nuit nous permettra de diminuer de 45% la consommation énergétique du parc d'éclairage public et de diminuer le coût de fourniture de l'énergie ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Préserver l'environnement

La Commune d'ORGON abrite un gîte de chiroptères reconnu majeur d'intérêt international par les indices de hiérarchisation du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PNA). Ce gîte est la plus grosse colonie de reproduction de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), avec 6 000 Chiroptères dont une majorité de Minioptères de Schreibers, associés à du Petit et Grand murin et du Murin à oreilles échancrées. Toutes ces espèces sont classées en Annexe II de la « Directive européenne Habitats Faune Flore ».

L'extinction de l'éclairage contribuera à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et participera à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Cette démarche de la commune est en adéquation avec les démarches étatiques développées pour donner suite au Grenelle de l'environnement, à savoir le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 et son arrêté ministériel du 25 janvier 2013 qui entre en application le 1er juillet 2013 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

DÉBROUSSAILLER, LA MEILLEURE FAÇON DE SE PROTÉGER DES INCENDIES

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter toute situation dangereuse, il est rappelé aux propriétaires que débroussailler est une obligation légale. C'est surtout la manière la plus efficace de prévenir les feux de forêts, de limiter la propagation des incendies, de protéger les biens, les personnes... et les Alpilles.

Un seul chiffre vaut mieux que bien des mots, et les statistiques de l'incendie de 2003 du Plan de la Tour (Var) démontrent à elles seules l'importance du débroussaillage : 90 % des maisons qui avaient été débroussaillées dans un rayon de 50 mètres autour du bâti ont été épargnées, alors que 62 % des maisons avec moins de 20 mètres de débroussaillage ont été touchées.

Rappel des obligations de taille et élagage des propriétaires :

- Les arbres, haies, plantations, arbustes, branches, racines doivent être taillés à l'aplomb du domaine public.
- La hauteur des haies est limitée à 2 mètres, voire moins si le dégagement de la visibilité est indispensable (art. R 116-2-5 du Code de la voirie routière).
- Les feux de signalisation et panneaux installés sur la voie publique doivent rester visibles en toutes circonstances.
- L'élagage des arbres et haies en bordure des voies publiques incombe au propriétaire/locataire.
- Les arbres et les haies privées ne doivent pas dépasser de la clôture sur la voie publique.



Où doit-on débroussailler ?

Le débroussaillage obligatoire s'applique dans les massifs forestiers, et les secteurs situés à moins de 200 mètres de ces derniers (zone de protection).

Qui doit débroussailler ?

Cette obligation incombe au propriétaire de la construction (ou du chantier) à protéger. Il contribue ainsi à la protection de son bien, qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et de secours. Le débroussaillage permet également de limiter le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété ne se propage au voisinage.

Comment débroussailler pour se mettre en sécurité ?

Les propriétaires ont une obligation de débroussailler autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres. Ils doivent également débroussailler les voies privées donnant accès à ces constructions, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres.

Le code forestier a défini des règles d'affectation de la responsabilité du débroussaillage, qu'il est important d'analyser sur la base d'un plan cadastral. Ainsi, selon la configuration de son terrain, un propriétaire peut être amené à débroussailler sur une parcelle voisine même si elle ne lui appartient pas.

Pour obtenir l'autorisation de débroussailler sur un terrain voisin :

- Identifier le propriétaire (Service Urbanisme)
- Si possible, prendre contact avec lui pour lui expliquer de vive voix la situation. Dans tous les cas, formuler une demande écrite sur la base du modèle ci-joint
- Sans accord de sa part un mois après notification, informer le maire de la commune que le voisin n'a pas signifié son autorisation de pénétrer sur sa parcelle, et que la responsabilité du débroussaillage lui est donc transférée.

Si le débroussaillage de la parcelle n'est pas conforme, le propriétaire est tenu de réaliser les travaux dans un délai de 2 mois. À l'issue de ce délai, une première visite de contrôle est effectuée par un agent assermenté afin de vérifier la réalisation ou non du débroussaillage.

En cas de manquement avéré d'un propriétaire à ses obligations, ce dernier peut se voir verbalisé d'un montant de 135 euros, et être mis en demeure de réaliser les travaux dans un nouveau délai d'un mois. Une deuxième visite de contrôle est alors programmée. En cas de non-respect de l'OLD, la ville sera alors dans l'obligation de saisir l'autorité administrative compétente qui pourra prononcer une amende pouvant aller jusqu'à 30 euros par mètre carré. Les travaux pourront être réalisés d'autorité par la commune aux frais du propriétaire.

En conclusion, il faut surtout rappeler que le débroussaillage demeure la meilleure arme de la lutte anti-incendie, et qu'il en va de la préservation de notre environnement, mais aussi et surtout des biens et des personnes. Face aux risques d'incendie, chacun doit donc prendre sa part de responsabilité.



DÉCHETS : STOP AUX INCIVILITÉS !

Au démarrage de la collecte de proximité, en avril 2018, la communauté d'agglomération avait mis en place, une repasse de propreté afin de s'assurer de la propreté des points de collecte. Or, il s'avère que quatre années plus tard, le travail de ces agents ne fait que s'accroître et ce sont tous les mois plus de 8 tonnes de déchets qui sont ramassés par des agents de Terre de Provence. 8 tonnes par mois ! Soit l'équivalent de 9kg de déchets déposés par chaque foyer orgonnais dans les rues de la commune !

Il est par conséquent important de rappeler que tout dépôt de déchets au pied des colonnes ou sur la voie publique est strictement interdit et est soumis aux sanctions suivantes :

- 135 € d'amende pour un petit dépôt de déchets (sacs déposés au sol, petits objets...) – article R.634-2 du Code Pénal.
- 1 500 € d'amende pour des petits ou moyens dépôts de déchets ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule : encombrants, électroménager, meuble... (déchets qui auraient dû être portés en déchetterie), cette amende pouvant s'élever à 3 000 € en cas de récidive – article R.635-8 du Code Pénal.
- Attention pour un professionnel ces montants vont de 750 à 7 500 € (15 000 € en cas de récidive).

Certes des dysfonctionnements peuvent être constatés régulièrement autour des points de collecte de proximité et ce mode de collecte peut ne pas convenir à tous, mais sachez qu'une grande partie de ces dysfonctionnements sont les résultats d'incivilités observées quotidiennement. En effet, entre 90 et 95 % des déchets ramassés autour des points de collecte sont des déchets qui auraient dû être évacués en déchetterie ou bien des déchets de professionnels peu scrupuleux, qui préfèrent déverser leurs déchets au pied des conteneurs plutôt que de se rendre en déchetterie. Ce sont ainsi des quantités énormes d'encombrants, de gravats, de légumes, de fruits invendus qui sont ramassés quotidiennement.

Face à ces incivilités grandissantes et afin que la commune retrouve un cadre de vie agréable, la commune et Terre de Provence veulent frapper fort et s'engager

dans une démarche de lutte contre tout acte d'incivisme. Ainsi, des caméras de vidéo-surveillance vont être installées sur la commune et une brigade intercommunale de l'environnement va être déployée.

Tout acte sera ainsi puni de manière forte afin que ces incivilités arrêtent de peser financièrement sur les contribuables respectueux.

Il est rappelé que l'accès aux déchetteries intercommunales est gratuit pour les particuliers (plateforme unique de prise de rendez-vous :

<https://rdv-dechetterie.fr/connexion.action>).

Déchets acceptés : végétaux, encombrants, carton, métal, bois, verre, gravats, piles & batteries, huile de vidange (de particuliers), déchets dangereux des ménages, déchets d'équipements électriques et électroniques.

La commune assure également une collecte des encombrants tous les lundis matins sur rendez-vous uniquement, en appelant le standard de la mairie au 04 90 73 00 01.

Afin de préserver un cadre de vie agréable et par respect pour les équipes de nettoyage, nous en appelons donc au civisme de chacun.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le service déchets de la communauté d'agglomération au 04.32.61.96.38.

Quels sont les bons gestes de tri ?

- Ne pas emboîter ses emballages.
- Bien séparer les différentes matières de l'emballage (carton, plastique...).
- Pas besoin de laver les déchets recyclables ! Il suffit de bien les vider.

Trier ses déchets, c'est faire un geste pour la planète et pour la réduction des coûts de traitement. Cependant les nombreuses erreurs de tri coûtent cher. C'est pourquoi Terre de Provence a remplacé les trappes des colonnes par des ouvertures adaptées aux déchets à trier.

PAPIER - CARTON - JOURNAUX - MAGAZINES

• Déchets acceptés

Emballages carton

Journaux/ Magazines

Emballages papier

En vrac pas en sac
Pensez à bien plier les cartons
Les cartons volumineux vont en déchetterie

VERRE pots - bouteilles

Bouchons, couvercles, vaisselle, ampoules

Gagnez des points grâce à Clink, pour obtenir des réductions chez les commerçants locaux ! Pour plus d'infos contactez le service déchets

En vrac, pas en sac ! Bien vidés, pas lavés !

>>> Un doute ? consultez le guide www.consignesdetri.fr

EMBALLAGES plastiques - métalliques - briques alimentaires

En vrac pas en sac
Bien vidés, non lavés

Le fabricant participe à la valorisation des emballages. N'INDIQUE PAS QU'UN PRODUIT EST RECYCLABLE

Emballage recyclable

Emballage recyclable, associé à une consigne de tri

COMPOST

Quelques exemples de déchets à composter

Terre de Provence vous propose de faire l'acquisition d'un composteur individuel : contactez nous !

ORDURES MÉNAGÈRES

Gants, couches...

Les masques sont à déposer dans le sac à ordures ménagères

Jetez vos sacs FERMÉS maxi 100 L

NOUVEAU : LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Depuis le 1^{er} juin 2022, les jeunes Orgonnais peuvent s'investir dans la vie publique avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

À l'image du Conseil Municipal des élus, les jeunes conseillers devront réfléchir, débattre, voter et exécuter leurs décisions, dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la Commune.

La création de ce conseil s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. Ce sera une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... qui permettra un apprentissage de la citoyenneté avec une première approche du processus démocratique (débat, élections, intérêt général face aux intérêts particuliers...) et de la gestion de projets.

Quelles missions ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de dialogue où les jeunes Orgonnais qui souhaitent s'investir pourra réfléchir ensemble, proposer et réaliser des actions concrètes envers les jeunes d'Orgon et la Commune.

La mission première de ces conseillers sera de représenter les jeunes Orgonnais auprès de la municipalité ; ils tiendront compte des envies et des attentes de leurs camarades. Leur rôle consistera à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Orgonnais en général et des jeunes en particulier.

Les membres de ce conseil seront associés à l'élaboration des politiques de la collectivité. Ils permettront d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Orgonnais(es), et aideront la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance éducative citoyenne, il a un but pédagogique et exclut toute action politique. L'objectif est d'initier les jeunes à la démocratie pour apprendre la citoyenneté et l'intérêt collectif.

Qui peut participer ?

Ce conseil sera composé de dix jeunes domiciliés à Orgon et âgés de 11 à 16 ans au moment de l'installation.

Pour participer au CMJ, les futurs membres devront proposer leur candidature rédigeant une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire. La parité et la diversité des profils (âge, centres d'intérêt...) seront privilégiées lors du choix des participants. En cas de profils similaires, un tirage au sort sera effectué.

Les jeunes conseillers sont installés pour une durée de deux ans. Le CMJ sera automatiquement renouvelé au terme de ces deux années d'exercice.

Le premier mandat débutera au 1^{er} octobre 2022 et se terminera au 30 septembre 2024.

Quels sont les engagements des jeunes conseillers ?

Être présent et ponctuel aux commissions et aux séances plénières du CMJ

Représenter les jeunes Orgonnais auprès des élus.

Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous.

Proposer et réaliser des projets.

S'investir lors de plusieurs événements municipaux (ex : commémorations, événements festifs).

Ecouter, respecter et être tolérant envers les autres : chacun doit pouvoir exprimer librement ses opinions.

Respecter une neutralité religieuse et politique.

Intéressé(e) ?

Proposez votre candidature par lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire avant le 1^{er} septembre 2022.

PROFITEZ D'UNE AIDE DE LA COMMUNE POUR FINANCER VOTRE PERMIS B

L'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière. C'est pourquoi la Mairie d'Orgon a mis en place une Bourse au permis de conduire accessible aux jeunes de 18 à 25 ans pour les aider à financer leur permis B.

Le dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 70h effectuée au sein des services municipaux.

Trois personnes ont déjà bénéficié de cette aide en 2022, n'attendez plus pour vous inscrire également.



Conditions de candidature

- Avoir en 18 et 25 ans.
- Remplir le dossier de candidature et fournir une lettre de motivation.
- Être disponible pour exercer un stage non rémunéré (70h) au sein de la Mairie.

☞ Chaque dossier sera étudié par une commission municipale qui attribuera la bourse selon trois critères : l'engagement du candidat, son projet, ses ressources et sa situation familiale.

Dépôt des dossiers à l'accueil de la Mairie avant le 20 octobre 2022 pour la session de novembre. Prochaine session de sélection des boursiers : mai 2023.

Modalités de paiement

La bourse correspond à un forfait (préparation au code, 20h de conduite, examen du permis de conduire), directement versé par la Mairie à une auto-école conventionnée. Les frais supplémentaires (heures supplémentaires, nouvelle présentation à l'examen en cas d'échec) seront à la charge du candidat.

La Mairie est conventionnée avec les auto-écoles de Cabannes et Cavaillon. Il ne vous reste plus qu'à choisir !

Documents à joindre au dossier

- Dossier de candidature avec lettre de motivation à télécharger sur le site internet ou retirer à l'accueil de la Mairie.
- Copie R/V de la CNI en cours de validité.
- Justificatif de domicile ou d'hébergement de moins de 3 mois.
- Justificatif d'inscription ou de participation à la journée de défense citoyenneté.
- Justificatif des ressources.
- Avis d'imposition et 3 derniers bulletins de salaire.
- Une photo d'identité récente.

Pour s'informer

Posez toutes vos questions au 04 90 73 00 01 ou à administration@orgon.fr



UNE ALIMENTATION Saine ET Équilibrée POUR NOS ÉCOLIERS

Depuis de nombreuses années, l'élaboration des repas servis au sein de la cantine scolaire est confié à un prestataire extérieur qui se charge de la préparation et la livraison de ces repas. Bien que satisfaits de notre prestataire actuel, ce marché arrive à échéance, et en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique, nous avons dû lancer une nouvelle consultation au mois de mai pour un démarrage du contrat à la prochaine rentrée scolaire.

La collectivité souhaite de façon générale favoriser une alimentation de qualité, durable, et renforcer la qualité environnementale et nutritionnelle des produits. Une attention toute particulière a donc été apportée à la rédaction de ce marché qui impactera le contenu des assiettes de nos petits Orgonnais.

- ☞ Les menus seront établis par un diététicien.
- ☞ Les menus tiendront compte des produits de saisons.
- ☞ Les repas seront obligatoirement composés d'une entrée, une viande ou poisson, un légume ou féculent, un fromage et un dessert.
- ☞ Les produits BIO sont à privilégier.
- ☞ Les circuits les plus courts devront être privilégiés pour tout l'approvisionnement.
- ☞ Aucun aliment contenant des OGM (organismes génétiquement modifiés) ne sera accepté. Aucun produit, dérivé ou additif comportant des OGM ne sera livré pour les préparations culinaires.
- ☞ Les fournisseurs de viande devront avoir mis en place des procédures de traçabilité fiables qui garantissent le respect de la classification des viandes et leur origine. En cas de doute sur la provenance, aucun produit contenant des viandes ou extraits de viandes ou sous-produits d'origine bovine dont la composition ne pourra être clairement identifiée, et sans traçabilité, ne pourra être acceptée.
- ☞ Les repas seront conditionnés en bac gastronomique aluminium. Les bacs en plastiques sont proscrits depuis déjà plusieurs années, de même que la vaisselle en plastique ou à usage unique.



DES BOÎTES À LIVRES FONT LEUR APPARITION DANS ORGON !

Nous pouvons chaleureusement remercier les élèves de SEGPA du Collège Mont-Sauvy qui ont fabriqué et peint quatre boîtes en forme de borne kilométrique.

Le principe est simple : lorsqu'une boîte à livres est installée, chacun peut y emprunter ou y déposer un livre librement, peu importe le style (roman, bande dessinée...).

Les boîtes à livres permettent le partage et l'échange de dizaines d'ouvrages. Si une lecture vous a plu et que vous souhaitez en faire profiter les autres, vous pouvez alimenter la boîte à livres de votre choix. Accessibles à tous, ces livres sont à disposition toute l'année. Pensez aux jeunes lecteurs, ne déposez pas d'ouvrages réservés à un public averti.



UNE CHÈVRERIE AU COLLÈGE MONT-SAUVY

Le collège Mont-Sauvy accueille depuis mars 2022 cinq chevrettes. Ce projet est à destination de tous les élèves, dont ceux qui sont en décrochage.

Les compétences travaillées sont nombreuses. Tout d'abord, celles en lien avec le climat scolaire. Les élèves témoignent de beaucoup d'intérêt pour les chevrettes et répondent présents pour les nourrir au biberon, changer la paille chaque semaine, les sortir en colline, préparer les potions d'huiles essentielles si besoin. En mathématiques, c'est la possibilité de travailler des situations concrètes, de même qu'en SVT et en français (un recueil est en préparation par 3 classes de 5e générale/SEGPA).

C'est aussi l'occasion de s'engager sur le long terme, dans un projet fédérateur, ouvert sur l'extérieur, avec de nombreux partenaires.

Les élèves s'informent, écrivent des articles, posent des questions et apprennent à respecter un protocole, à adopter une posture calme en présence des animaux.

Aux côtés des élèves, une association a été créée et nombreux sont les professeurs et les agents de l'établissement à avoir prêté main forte à la construction de l'abri, l'installation du grillage etc. Ils viennent aussi aider au nourrissage, parfois pendant les vacances. Cela fait du lien aussi entre les adultes et les jeunes. C'est un projet de cohésion, porté par Mme Barache, professeur de mathématiques et chevière et Mme Pacha, enseignante à la SEGPA et référente décrochage scolaire. Le Collège Mont-Sauvy est le premier collège des Bouches-du-Rhône à avoir une chèvrerie.





LES COLLÉGIENS PRÉSENTENT UN PANNEAU SUR LA FLORE DE LA COLLINE MONT SAUVY

Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un atelier destiné aux élèves à raccrocher au collège. Les conditions sanitaires ont retardé sa fabrication, mais ça y est, il est installé et les élèves sont fiers de vous expliquer comment ils ont travaillé :

“ Tout d'abord, on a cherché à faire quelque chose de visible par les autres. Ce n'est pas parce qu'on était fâché avec l'Ecole qu'on n'était pas capable d'aller au bout d'un projet. Mme Pacha voulait quelque chose en lien avec l'environnement. Comme on connaît bien la colline, on a pensé qu'un panneau, ce serait utile et beau.

Il y a un an, nous avons présenté le projet à M. Hirsch, principal adjoint et à M. Kuhn, adjoint à la Mairie d'Orgon. On a réfléchi ensemble, on a répondu à leurs questions et pris en compte leurs idées.

Ça n'a pas toujours été simple avec les périodes de confinement, avec le collège un jour sur deux en mai-juin. Mais on s'est accroché.

Pour l'identification des végétaux, on a travaillé avec la Flore des Bouches du Rhône du CDI et avec l'application plante.net. On a reçu l'aide de l'ONF pour certaines plantes et pour les gestes à adopter en milieu naturel. Mme Busnel du CDI a fait notre logo à partir de nos idées. Nous avons réfléchi, cherché la carte de l'Institut géographique national, écrit des e-mails.

Voilà le résultat. Nous espérons qu'il vous plaira.”

Un mot de Mme Béatrice Pacha :

La mission de lutte contre le décrochage scolaire au Collège Mont-Sauvy s'appuie sur une coordination entre de nombreux partenaires.

En premier lieu, l'établissement qui a inscrit à son projet la persévérance scolaire comme l'un des axes prioritaires. L'équipe de direction fait preuve au quotidien d'un accompagnement constant auprès de nos élèves les plus fragiles et d'un soutien sans faille à ma mission de référente décrochage scolaire.



Les CPE, l'infirmière scolaire, l'assistant social, la psychologue de l'éducation nationale, les équipes pédagogiques avec notamment les professeurs principaux sont des relais essentiels pour travailler à trouver des solutions adaptées à chacun.

Je n'oublie pas les partenaires extérieurs sur Orgon (l'espace de Vie sociale, l'accueil ados, l'ADDAP 13, la Maison des Adolescents). Je me rapprocherai tout à l'heure des élus de Sénas, Plan d'Orgon et d'Eygalières qui ont eu la gentillesse de venir pour resserrer les liens entre le Collège et leurs maisons des jeunes.

Autre partenaire et pas des moindres : les familles qui acceptent de faire confiance à l'Institution en souscrivant au contrat proposé entre le Collège, l'élève et eux.

Ces actions ne pourraient avoir lieu sans le soutien de la Direction départementale des services de l'Education Nationale, le Département des Bouches-du-Rhône, Terre de Provence et la Ville d'Orgon. Depuis 2020, nous bénéficions d'un partenariat de grande ampleur avec la Fondation de France, présente aux côtés des élèves à remobiliser. Nous la remercions chaleureusement.

Enfin, la remobilisation des élèves ne peut se faire sans nos jeunes, qui à un moment donné, acceptent de reconnaître qu'ils sont loin des apprentissages, en panne de motivation, de projet d'orientation. Ce sont eux qui donnent le plus et la tâche est difficile. Je les en remercie.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La mission de lutte contre le décrochage scolaire au Collège Mont-Sauvy d'Orgon s'appuie sur la coordination entre de nombreux partenaires, qui permet la mise en place et le suivi d'ateliers destinés aux élèves les plus fragiles.

Début mai, un panneau sur la flore du Mont-Sauvy à Orgon et les gestes à adopter en milieu naturel a pu être inauguré par les élèves qui en ont conçu la maquette. Ce travail de longue haleine, destiné à les remobiliser sur une action visible à l'extérieur du collège, leur a permis de travailler de multiples compétences disciplinaires et transversales : correspondance avec l'ONF, la mairie d'Orgon, identification de nombreuses espèces végétales, travail de mise en page...

La fabrication du panneau a été financée par la Fondation de France.

DES JEUNES ENGAGÉS CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Les jeunes de l'accueil ados Main dans la Main de Familles Rurales Orgon ont présenté en avant-première le mardi 31 mai à la salle Renaissance d'Orgon le clip vidéo de leur chanson J'me cherche en lien avec leur projet de lutte contre le harcèlement scolaire. Lors de cette soirée les jeunes du groupe de musique DODELINE (Danaë, Nina et Louane au chant, Emma au clavier, Elyna à la basse et Darren à la batterie) ont présenté l'évolution de leur projet, le clip vidéo, les bonus et elles ont interprété quelques chansons en live.

Olivier Malagamba, directeur de l'accueil ados a tenu à remercier tous les participants du clip et les jeunes porteurs du projet pour leur implication dans les projets de l'accueil ados (écologie, éco-séjour, sécurité routière et harcèlement scolaire).

Lors de cette soirée, le groupe a reçu un chèque de 4000€ de Terre de Provence et un tonnerre d'applaudissements par le public venu nombreux (presque 200 personnes). La soirée s'est terminée par un échange avec les membres du groupe et un apéro festif.

Les objectifs du projet : Ecrire une chanson sur le harcèlement scolaire (interprétée par le groupe DODELINE de notre accueil et écrite par Olivier Malagamba après avoir recueilli toutes les histoires des jeunes de l'accueil), l'enregistrer en studio, valoriser les jeunes à travers leur action, sensibiliser les jeunes et produire un clip vidéo (outil

pédagogique d'information et de prévention ludique) en faisant participer les jeunes de l'accueil ados et de la 4ème 6 du collège Mont-Sauvy.

M. Rambeau, CPE au collège les avait invités en novembre 2021 à la journée contre le harcèlement scolaire. Le clip sera réalisé dans Orgon et au sein du collège Mont-Sauvy. Suite à cette soirée, le collège décidera de mettre en sonnerie la chanson du groupe DODELINE.

Le 22 juin à Gardanne le clip a été présenté lors de la restitution du projet prévention mis en place par la MPPF13 lors du challenge départemental de la prévention pour la jeunesse et le groupe s'est produit sur scène en live et sera également proposé en 2023 à l'appel à projet proposé par l'éducation nationale « non au harcèlement. »

L'accueil ados organisera durant l'année 3 soirées ciné-débat, concerts apéro-débat et café ados sur Orgon en invitant les jeunes du collège, les habitants et les élus. Les séances de ciné-débat seront animées par des éducateurs et un psychologue de la MDA. Le but étant de proposer des temps de discussion avec les jeunes portant sur leurs problématiques mais aussi en fonction de notre ressenti sur le terrain : le harcèlement, cyberharcèlement, le règlement intérieur de l'accueil « vivre ensemble », l'engagement et l'implication des jeunes dans leurs projets dans un contexte sanitaire compliqué.

Partenaires du projet : la MPPF13 / Terre de Provence / la MDA / le Collège Mont-Sauvy / EVS Orgon / l'ADDAP 13 / CDJ Familles Rurales Orgon / Mairie.

Vous pouvez retrouver le clip vidéo sur le Facebook et YouTube de l'accueil ados d'Orgon.

ÉCHOS DE LA MÉDIATHÈQUE

Jouer en famille, c'est moderne



Ce n'est pas moins de 20 personnes, parents et enfants, qui sont venus partager un moment de convivialité et découvrir de nouveaux jeux pour cette première soirée à la médiathèque. Vous souhaitez renouveler l'expérience, nous vous avons entendu... nous vous attendons le vendredi 04 novembre à 20h30 pour une nouvelle soirée animée !

Vif succès pour les ateliers de robotique !



Pendant les vacances scolaires de printemps, les enfants ont pu faire la découverte de Sphéro, petit robot tout rond qui inspire la curiosité, l'amusement et l'invention (matériel prêté par la BDI3).

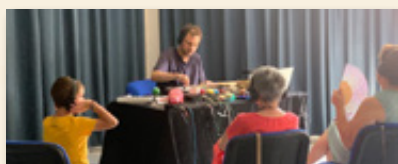
Bricks 4 Kidz a posé ses valises à la médiathèque le temps d'un atelier Lego animé. Les participants ont appris et construit une pièce motorisée avec les briques Lego. Ils ont évolué en binôme et développé des valeurs de partage et un esprit d'équipe.



Enfin, nous avons terminé les vacances scolaires avec un divertissement à partager en famille : Les fenêtres servent-elles à regarder dedans ou dehors ? la nouvelle création de la Compagnie l'Arpenteur. Ce spectacle est inspiré des travaux de l'auteure et illustratrice Jeunesse Anne Herbaut. Cette création mêle théâtre visuel et diverses curiosités lumineuses, elle invite petits et grands à la rêverie.

L'ASMR, une expérience sonore singulière proposée par la BDI3

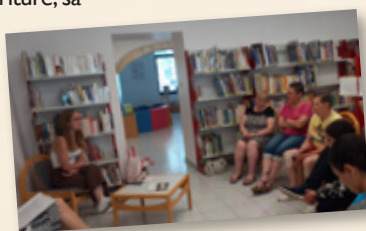
Devant le compositeur Sébastien Béranger s'entassent des objets en apparence ordinaire que le compositeur transforme en trésors sonores. Les sons produits sont transformés en temps réel par de nombreuses manipulations informatiques. Il équipe son public de casque audio ; des petits bruissements, des chuchotements, taping deviennent un langage musical insolite. C'est ce que l'on nomme l'ASMR !



La médiathèque a reçu Camille ISOUARD pour la présentation de son premier roman jeunesse La tête dans les étoiles, aux éditions "Le lys bleu"

Camille s'est prêtée avec bienveillance et beaucoup de sincérité au jeu des questions réponses. L'auteur a évoqué sa passion pour l'écriture, sa façon d'écrire, ses sources d'inspirations et son expérience avec le monde de l'édition.

Un univers bien nouveau pour cette jeune lycéenne de 16 ans ! Elle nous a dit avoir un autre roman à publier et chercher un éditeur, nous ne pouvons que lui souhaiter de poursuivre son travail et de vivre sa passion intensément.



Hansel et Gretel ont pu venir à Orgon !

Le spectacle Hansel et Gretel, initialement prévu pour la fin d'année 2019, a dû être reporté 3 fois en raison des orages et de la crise sanitaire ! Il clôture l'année scolaire 2021-2022 pour l'ensemble de l'école élémentaire qui a pu assister vendredi 03 juin à ce spectacle, adapté du conte des Frères Grimm. Dans cette version, Hansel et Gretel sont devenus adultes et semblent pris au piège de leur histoire. Ils vont alors se replonger dans leur enfance avec humour, malice et légèreté... quitte à réinventer l'histoire !



LES NOUVELLES DU MUSÉE URGONIA

Une nouvelle expo à ne pas rater !

Fidèle à sa démarche, le musée Urgonia s'est associé à un naturaliste afin de partager une nouvelle fois avec le public l'intérêt pour ces formidables témoignages de la biodiversité passée que représentent les fossiles.



Cette année, le sujet abordé est original à plus d'un titre. Tout d'abord il concerne un domaine de la paléontologie rarement mis en avant. En effet, parmi les fossiles, les troncs d'arbres et les stipes de palmiers sont généralement moins exposés que les animaux. D'autre part, les échantillons rassemblés dans le cadre de cette exposition, qui ne représentent qu'une faible partie de la collection, sont présentés pour la première fois en Métropole.

De plus, au-delà de l'intérêt patrimonial qu'elle représente, la collection n'a jamais été étudiée or la flore ligneuse fossile de Nouvelle-Calédonie est assez mal connue. C'est donc également dans le but d'attirer l'attention de paléobotanistes susceptibles d'étudier cette collection et éviter que ce patrimoine paléontologique unique ne disparaisse

que cette exposition a été réalisée.

L'ensemble des échantillons ont été rassemblés par Bernard Derreumaux qui a effectué plusieurs séjours professionnels en Nouvelle-Calédonie. C'est sur l'île de Grande Terre qu'il a découvert son premier bois fossile et s'est passionné pour ces témoignages des temps passés aux couleurs variées et minéralisés d'une manière assez extraordinaire puisqu'ils sont entièrement silicifiés.

Cette exposition, actuellement visible au musée se termine le 18 septembre. Entrée gratuite.

Les activités ne s'arrêtent pas au musée Urgonia !

Les activités de médiation

Cherchant continuellement à valoriser le patrimoine historique, géologique et environnemental d'Orgon, le musée propose diverses activités variées afin de satisfaire le plus grand nombre. Depuis le début de l'année 2022, l'équipe du musée constate une hausse de la fréquentation qui confirme un retour des visiteurs et groupes scolaires après une période compliquée suite à la crise sanitaire. Ateliers pour enfants, visites guidées, ateliers dégagements de fossiles et chasses aux œufs sont plébiscités et sont souvent complets. Pour sa première année le cycle : les « mercredis du Musée » a été très bien accueilli et 120 enfants ont participé aux ateliers programmés entre septembre et mai. Ce cycle d'ateliers sera maintenu pour 2022-2023 et des dates supplémentaires seront ajoutées pour les plus petits (3-5 ans).

Le samedi 30 avril une première journée parents-enfants a eu lieu au Musée Urgonia. Au programme un atelier enfant autour des dinosaures et une visite du sentier de la Pierre. Cet événement ayant été un succès,

le Musée Urgonia proposera (certains samedis) à partir de septembre 2022 des matinées familiales comprenant une visite en extérieur ou du musée couplée à une animation familiale (jeux de société ou jeux anciens).

Le Musée poursuit son accueil des enfants inscrits en instruction en famille. Dans ce cadre, le 12 mai a eu lieu au musée une journée de reconstitution autour du Moyen Âge. Cette journée qui a rassemblé près de 100 participants a été animée par l'association Via Temporis. L'équipe de Philippe Ferrando a proposé à chaque enfant quatre ateliers (frappe de monnaie, archerie, chevalerie, carreau de pavé) autour du Moyen Âge et chaque enfant est reparti avec la monnaie qu'il avait frappé.

Devant la demande croissante, de nouveaux groupes IEF seront ouverts en septembre 2022. Près de 90 enfants seront donc accueillis chaque jeudi ou mardi pour des ateliers.



Le cycle de conférences et les ateliers adultes



Le cycle de conférences lancé cette année en partenariat avec la médiathèque E. Rostand trouve son public. Depuis janvier 2022 M-A. Chazottes met à l'honneur plusieurs thématiques en histoire de l'art pour le plus grand bonheur des auditeurs. Près de 120 personnes ont d'ores et déjà assistées à ces conférences. Les prochaines traiteront de l'enluminure carolingienne, l'orfèvrerie du haut Moyen-Âge ainsi que de l'art roman (architecture et peinture).

Suite à plusieurs demandes, Le musée construit actuellement un programme d'animations à destination des adultes (initiation à l'étude de la céramique romaine et médiévale, atelier de poterie,

de mosaïque, paléographie). Ces ateliers devraient aussi être programmés à partir de septembre 2022.

La nuit Européenne des musées 18/05/2022

Pour cet événement se déroulant en nocturne, les collections ont été exceptionnellement accessibles en soirée, jusqu'à 21h et plusieurs visites et animations ont été proposées au public.

La soirée a débuté à 19h par l'inauguration de la nouvelle exposition temporaire : "Bois fossiles de Nouvelle-Calédonie" (accessible jusqu'au 18/09/2022).

Puis, Marie-Astrid, a animé, à 20h une visite commentée du village permettant de découvrir ou redécouvrir l'histoire et le patrimoine d'Orgon au coucher du soleil.

Enfin, la soirée s'est conclue à 21h15 par une animation inédite : la visite nocturne du sentier de la Pierre. Équipés de lampes frontales, les visiteurs ont apprécié cette promenade originale de nuit agrémentée d'explications sur le patrimoine historique et géologique d'Orgon.

Au total, ce sont plus de 80 personnes qui ont participé à ces différentes activités proposées par le musée lors de cette soirée.

La journée Nationale de la Géologie dans les Alpilles 21/05/2022

Comprendre le paysage et la géologie des Alpilles, tels étaient les objectifs de cette animation placée sous la tutelle de la Société Géologique de France et organisée par le musée Urgonia en partenariat avec l'Association des Géologues du Sud-Est. Patrick Gaviglio, géologue, et Fabrice Aubert, paléontologue, sont intervenus samedi 21 mai afin de partager avec le public leurs connaissances sur l'histoire géologique du massif.

Le matin, après une présentation générale et une découverte des cartes géologiques, une sortie sur le terrain dans le secteur de Maussane a permis une lecture des paysages, à partir de l'observation des roches et de leurs déformations, et de reconstituer ainsi une partie de l'histoire locale depuis 130 millions d'années. Les synclinaux et les anticlinaux, particulièrement bien marqués dans le paysage, ont permis d'aborder diverses notions liées à la stratigraphie et à la tectonique.

L'après-midi l'histoire géologique a été illustrée à l'aide de la riche collection de fossiles exposés dans le musée à Orgon. Les différents paléoenvironnements qui se sont succédé dans le temps ont été reconstitués à partir de l'étude des espèces fossiles récoltés dans le massif. Diverses notions telles que l'actualisme, l'évolution des organismes, les extinctions des espèces et les changements climatiques ont été discutés de même que l'exploitation de la ressource locale (calcaire urgonien) par l'homme et ses implications environnementales et sociétales.

Cette journée fut également l'occasion de voyager grâce à la découverte de la nouvelle exposition temporaire consacrée aux bois fossiles de Nouvelle-Calédonie (palmiers et autres végétaux ligneux). Admirablement bien silicifiés, les échantillons composant cette collection privée sont présentés pour la première fois en métropole.

Le succès rencontré par cette quatrième édition qui a rassemblé 31 personnes (nombre maximal prévu) est un signe encourageant pour les organisateurs qui réfléchissent déjà au programme pour l'année prochaine, les sujets géologiques et paléontologiques à découvrir dans notre région étant particulièrement riches et variés.



À venir au Musée Urgonia (détail du programme sur www.musee-urgonia.fr)

À vos agendas ! Plusieurs journées et manifestations sont à venir au Musée Urgonia !

La nocturne au Musée le samedi 9 juillet. Le Musée ouvrira ses portes en nocturne de 18h30 à minuit. A cette occasion vous pourrez profiter des collections du Musée mais également des animations prévues : animation littéraire, jeux enfants et adultes. La soirée, musicale, sera animée par Ricky Novak. Une buvette et une petite restauration vous seront proposées sur place. Les journées du Patrimoine les samedi 17 et dimanche 18 septembre. Plusieurs animations et visite mettrons à l'honneur le patrimoine géologique et historique d'Orgon (visite du sentier de la Pierre, du village, ateliers enfants, conférence). Nouveauté : il vous sera proposé un rallye photographique, activité familiale pour découvrir Orgon.

La fête de la science le samedi 8 octobre. Comme chaque année, vous pourrez partir, le matin, à la recherche de fossiles dans la carrière d'Orgon et l'après-midi vous initiez au dégagement de fossiles au Musée Urgonia. Cette animation très prisée compte déjà une dizaine d'inscriptions ! La semaine du goût le mercredi 12 octobre. Pour la première fois, le Musée Urgonia participera à la semaine du goût. Le matin, Charlotte Trouseau, naturopathe animera un atelier d'éveil culinaire à destination des enfants. L'après-midi, ils découvriront la cuisine romaine et réaliseront une recette sucrée à base de miel pour le goûter.

Le Projet Leader se termine

La municipalité a reçu en avril, une subvention accordée au musée Urgonia dans le cadre du projet que ce dernier a piloté de janvier 2018 à avril 2021. Intitulé « Développement d'activités touristiques et culturelles par le musée Urgonia », l'ensemble de cet important travail comportait 5 actions principales :

Action 1 : Création d'un programme d'animations réparti sur l'année en lien avec les thématiques du musée, à destination des divers publics et recherche de partenaires proposant des thématiques similaires et complémentaires sur le territoire et sur la région.

Action 2 : Aménagement d'un atelier d'initiation au dégagement des fossiles et aux fouilles paléontologiques et archéologiques avec du matériel adapté.

Action 3 : Définition d'itinéraires thématiques répartis sur l'ensemble du massif des Alpilles en lien avec le géopatrimoine et l'archéopatrimoine.

Action 4 : Traitement des données sur les itinéraires sélectionnés et diffusion par mise en ligne et plaquette.

Action 5 : Actions de promotions et de communications.

Éléments importants d'aide à la réalisation du projet scientifique, culturel éducatif et social établi par le musée, ces actions vont se poursuivre et se développer afin de porter à la connaissance du public les richesses patrimoniales et naturelles méconnues qui offrent à la ville d'Orgon, une renommée qui dépasse largement le cadre communal.

Ce projet soutenu par le dispositif européen Leader Pays d'Arles a bénéficié d'une subvention de 31 316,35 € de la part du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et d'une subvention de 20 877,57 de la part de la région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur soit une enveloppe de 52 193,92 € représentant 80% du financement total du projet.

La marque Accueil Vélo

La marque nationale Accueil Vélo a pour objectif de proposer une désignation unique, simple et lisible des services adaptés aux touristes à vélo le long des itinéraires cyclables et véloroutes et voies vertes structurés. La marque regroupe six catégories de prestataires :

- Les hébergeurs • Les offices de tourisme • Les loueurs de vélo • Les réparateurs de vélo
- Les sites de visite et de loisirs • Les restaurateurs

Porte d'entrée Est du Parc Naturel Régional des Alpilles, la ville d'Orgon, située à moins de 5 km de l'itinéraire Euro vélo 8 (La Méditerranée à Vélo) qui relie l'Espagne à l'Italie, se devait de proposer un point accueil vélo aux touristes pratiquant ce mode de déplacement qui répond à la démarche de tourisme durable. Devenir accueil vélo, c'est également améliorer la visibilité du musée Urgonia auprès des touristes à vélo sur le terrain, en étant référencé sur les multiples supports de communication dédiés au cyclotourisme et à France Vélo Tourisme.

Le musée Urgonia / Bureau d'information touristique a par conséquent œuvré afin d'obtenir cette marque. Pour cela, il a été nécessaire de répondre à certains critères afin d'accueillir et de renseigner au mieux les cyclistes. Le site touristique doit proposer un accueil physique et mettre à disposition des documents d'information sur les itinéraires cyclables à proximité. De plus, le musée s'est doté d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel de crevaisson, jeu de clés standard, pompe à pied...).

Un audit réalisé par B. Gouhoury, chargé de développement à Provence Tourisme, a eu lieu le 20 mai 2022 afin de vérifier que l'établissement respecte les critères du référentiel Accueil Vélo. A la suite de cette consultation qui s'est révélée positive, le musée est dans l'attente de l'obtention de l'agrément donnant le droit d'utiliser la marque pour une durée de 3 ans.



HETERO CERAS EMERICIANUM, UN BIEN ÉTRANGE FOSSILE

Cette coquille fossile appartient au groupe des ammonites. Ces organismes ont disparu de la surface de la Terre lors de l'importante extinction qui s'est produite il y a environ 66 millions d'années. L'espèce présentée sur cette photo est plus ancienne. Elle vivait dans la région durant l'intervalle de temps que les paléontologues appellent la Barrémien, il y a environ 126 millions d'années. Rendu célèbre en 1888 par W. Kilian, à partir d'un échantillon récolté dans la montagne de Lure, l'originalité de sa forme et sa rareté fit très vite d'elle un fossile emblématique de la Provence très prisé des collectionneurs.

Le nom de genre donné à ce groupe dérive du grec ancien. Il se décompose en « hetero » qui signifie autre, différent et « kera » qui signifie corne, suffixe caractéristique de la majorité des genres d'ammonites du fait de la ressemblance morphologique de la coquille avec les cornes portées par le dieu Amon. Ce nom générique indique donc que cet animal est une ammonite dont la coquille possède une forme différente du schéma classique présenté par la majorité des représentants de ce groupe.

Nouvellement arrivé dans l'exposition du musée, ce fossile aussi rare qu'original présente en effet une coquille unique, bien différente de la forme classique de ces invertébrés marins qui ont dominés les mers et les océans du globe durant l'ère Mésozoïque (= Secondaire). L'originalité de ces ammonites réside dans le fait que leur coquille change de forme au cours de la croissance de l'animal. Aux premiers stades de la vie, ce céphalopode (= groupe des pieuvres, poulpes etc.) développait une coquille hélicoïdale ressemblant à un gastéropode, laissant supposer qu'il vivait plutôt sur le fond marin. Par la suite, le schéma spiralé conique disparaissait au profit d'une forme plutôt longiligne (la hampe) avant que ne se développe au stade adulte une crosse recourbée en direction de la spire hélicoïdale. L'animal devenait alors véritablement nageur et pouvait évoluer dans des profondeurs importantes. Cet animal dont le centre de gravité évoluait durant sa croissance occupait ainsi successivement durant sa vie, différentes niches écologiques.

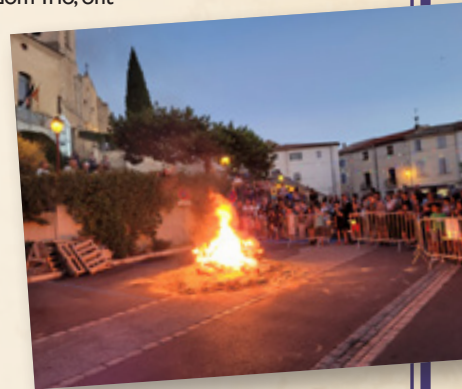


Le 18 avril, après la messe à Notre Dame de Beauregard, l'association du Prestige de l'église et la commission extra-municipale des fêtes ont offert l'apéritif à ceux qui sont venus pique-niquer avec un repas tiré du sac en compagnie du groupe d'Orgon "The Yellow Stones". Un bel après-midi ensoleillé pour le plaisir des petits qui ont pu confectionner leur panier pour une chasse aux œufs et des grands qui n'ont pas manqué de gourmandises, également offertes par la municipalité.



Le 24 juin, c'est autour du Feu de la Saint-Jean que nous nous sommes rassemblés. Les groupes Dodeline et Klein de l'ALSH de Familles rurales ainsi que le groupe de musique du CDJ d'Orgon, Mémo Random Trio, ont mis l'ambiance pour mettre à l'honneur la Fête de la musique.

Les Costumes de Provence d'Orgon ont accompagné le public à l'embrasement du Feu de la la Saint-Jean, qui a été sauté comme le veut la tradition par de nombreuses personnes. Ce fut une soirée annonçant l'été sous les micocouliers avec une restauration variée.



2022 : UNE REPRISE DES ACTIVITES EN FANFARE !

La commission extra-municipale des Fêtes a commencé la saison estivale avec une Soirée Crêpe le samedi 2 avril. Cette soirée a rencontré un vif succès, à tel point que nous avons dû décliner des réservations. Un grand MERCI à William et son épouse pour leurs crêpes délicieuses et à Claude pour cette soirée aménagée.

La semaine suivante, le samedi 9 avril, les rues d'Orgon ont été très animées lors du carnaval de la Commune : enfants et grands enfants ont défilé dans les rues du village, confettis à gogo pour chacun. Le cortège était ouvert par un char souffleur de confetti et musical qui a arrosé tous les participants et le char balai, qui exposait le caramantran.

Dans une ambiance carnavalesque, les enfants ont pu profiter d'un parc à jeux et de 3 énormes châteaux gonflables, tout le monde a pu se régaler de barbe à papa, churros, crêpes, gâteaux, popcorn préparés avec le sourire. Le caramantran, rempli de pétards, a été jugé et brûlé sur la place de la Liberté pour clôturer cette magnifique journée remplie de vie et de sourires d'enfants...



Commémoration du 08 mai 1945

Après 2 années compliquées à cause de la crise sanitaire, les Orgonnaises et Orgonnais ont pu se réunir pour fêter dignement la Victoire du 8 mai 1945 sur la place de la Liberté, devant le Monument aux Morts.

Monsieur le Maire a rendu un hommage à celles et ceux qui ont perdu le temps de leur jeunesse dans ces années sombres de la guerre de 40, qui ont sacrifié leur vie de famille. Il a invité l'assistance à se recueillir et à conserver la mémoire des souffrances endurées par cette génération.

Les élèves du Collège Mont-Sauvy, accompagnés de Mme Pacha, ont lu des lettres en l'honneur des combattants, avant de déposer une gerbe devant le Monument aux Morts.



ÉTAT CIVIL

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 2022

ILS SONT NÉS

DRIDI Kenzi le 2 janvier 2022
CARVALHO MARQUES Claire le 6 janvier 2022
ROBILLARD MACHADO David, Raymond, Francisco le 25 janvier 2022
MOHANDIZ Mohamed le 27 janvier 2022
ADOUZ Youzarsif le 3 février 2022
SAUNIER OCCELLI Baptiste, Christian, André le 3 février 2022
SLAMI Hajar le 20 février 2022
JACQUA TIERACHE Lya, Christelle le 2 mars 2022
ETARBAKH Youssef le 12 mars 2022
HAFATSA Mila le 27 mars 2022
MADI Hana, Aïcha le 19 avril 2022
BOULANGER Victor, Jean le 26 avril 2022
PRIEUR ALGRIN Rayann le 26 avril 2022
OUERGHI KENZA le 6 mai 2022
PERRETTA Sakura le 7 mai 2022
SAHRAOUI Saydine le 23 mai 2022
DENIS Marius, Paul, Roger le 31 mai 2022
LAFKIRI Kahdija le 31 mai 2022



ILS SE SONT MARIÉS

CASTANDET Sabrina et VASQUEZ Lionel, Jean-Pierre le 22 janvier 2022
TRUPHÈME Elisabeth Louise et MORNICO Alain, Jean, Pascal le 26 février 2022
BRUNET Anne-Sophie, Christiane et REDOUANE Abdelghafour le 19 mars 2022
MONGAI Anne-Lise, Viviane, Pierrette et MUNOZ Nicolas Georges le 2 avril 2022
MOINS Nathalie, Juliette et BOULANGER Jules, David le 9 avril 2022
COUMES Angélique, Solange et DECOOL Damien le 9 avril 2022
GAUTIER Christelle et TISON Teddy le 7 mai 2022
QUENTIN Stéphanie, Verina, Fernande et LAGIER Patrick le 21 mai 2022
DUMONT Sandrine et DELLIÈRE Pierre, Daniel le 23 mai 2022
ZAYAS Aurélie, Françoise, Laurence et SADEK Jean le 28 mai 2022



HOMMAGE À ALAIN ZUCHELLI

Alain était un passionné. Il a consacré sa vie à la carrière d'Orgon, il en connaissait tous les secrets et son savoir sur les fossiles était sans limites. Passionné aussi par la course camargaise, il était un membre actif de cette association. Sa discrétion et sa gentillesse nous manquent énormément. A son épouse et ses enfants, la commune et le Club taurin présentent ses plus sincères condoléances.

Lisa MICHEL

ILS NOUS ONT QUITTÉ

DEWAM Patrick, Pierre le 2 janvier 2022
PINON Virginie, Laetitia, Annick le 11 janvier 2022
BROCHAIN Gilles, Georges, Roger le 21 janvier 2022
MICHEL Roger, Joseph le 30 janvier 2022
ZUCHELLI Alain, Emile le 10 février 2022
AMOURGIS Marc le 11 février 2022
AURJOL Paul, François, Jules le 11 février 2022
DI FAZIO Alfonso le 11 février 2022
VIDAL Yves, Raoul, Simon le 16 février 2022
VIGUIER Sylvette, Régine, Henriette née DUMAS le 19 février 2022
LUIS-VIANA Suzanne, Joséphine, Carmen, Aimée née GONZALEZ le 25 février 2022
PLAGNARD Marie-José née GIUSEPPI le 27 février 2022
DUEZ Serge, Roger, Charles le 1^{er} mars 2022
PITRAS Annick, Eugénie, Pierrette née CANDA le 8 mars 2022
DAOUDI Allauch le 26 mars 2022
GRILLOT Jean-Paul le 27 mars 2022
GUICHARD Robert, Victor, Marcel le 11 avril 2022
MATHIEU Jean, Paul, Emile le 16 avril 2022
GARRIER Jacques, Jean le 28 mai 2022
BÉZAMAT Yvonne, Léa née LIEUTAUD le 7 juin 2022



HOMMAGE À MARIE-JOSÉ PLAGNARD

Conseillère municipale en charge des finances dans l'équipe de Guy ROBERT, Marie-José PLAGNARD nous a quitté en ce début d'année. Passionnée par les chiffres, Mme PLAGNARD avait mis ses connaissances comptables au service de la commune et du comité des fêtes où elle était fort appréciée.

Le conseil municipal souhaite à nouveau présenter ses plus sincères condoléances à son mari Jean-Yves et à sa famille.

HOMMAGE À MARCEL FREY

Ancien commerçant (station-service La Girardière) à Orgon de 1973 jusqu'à sa retraite. Né le 24 janvier 1937 à Marseille, décédé le 8 février 2022 à Sénas, à son domicile, selon ses volontés. Toute la famille de « Celou » remercie tous ses proches, amis, connaissances, anciens clients, qui nous ont manifesté leur soutien après son décès. Nous sommes très émus par ces marques de sympathie. Lui, qui était pourtant si discret, méritait cet hommage. Notre peine est immense, vos témoignages nous touchent.

La famille

HOMMAGE À SYLVETTE VIGUIER

Sylvette petit bout de femme dynamique et enjouée, toujours prête à rendre service à quiconque en avait besoin ! Tu as œuvré pour la commune pendant plus de 30 ans en tant qu'employée technique à l'entretien des bâtiments communaux. Tu étais très appréciée de tes collègues et de tes employeurs. Tu étais une mamie hors du commun et une voisine exceptionnelle ! Toutes mes pensées les plus profondes à Marcel, David et tes petits enfants adorés.

Adessias Sylvette

Angélique YTIER/CLARETON